CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 03 mars 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **13** - Pouvoir(s) : **4** - Votants : **17**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – C. ALLAIN – F. BEAUDUCEL – C. MOREAU – S. SAINT- ELLIER – M. POUSSIER – C. BEAUDOUIN – D. LEROY – C. BORDERIE – J. DELAUNAY

Mme Marie CONNEAU a donné pouvoir à Mme Soizick SOULARD
Mme Marie-France THELIER a donné pouvoir à M. Michel RIGOUIN
Mme Claudette MAIRE a donné pouvoir à Mme Fabienne BEAUDUCEL
M. Alain LECOQ a donné pouvoir à Mme Caroline BORDERIE

Absent(s) excusé(s) : M. Benoit GAUTIER

Secrétaire de séance : M. DELAUNAY Julien a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : 27 janvier 2025 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Affaires générales **:**

- Organisation du service public – dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale saison 2025

Affaires financières **:**

- Budget Général - Admission en non-valeur

Personnel

- Contrats d'engagement éducatif (CEE) - Modification

Informations et questions diverses :

- Mise à disposition de la salle multifonction aux associations

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2025

N° 2025-025 **Rapporteur : S. SOULARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux, il paraît opportun de prévoir les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale pour la saison 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale comme suit :

- Ouverture au public : du lundi 26 mai au samedi 13 septembre 2025 inclus

De décider que la piscine sera fermée au public le lundi 14 juillet et le vendredi 15 août 2025.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

N° 2025-026 **Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement,

Considérant la présentation en non-valeur arrêtée par la Trésorerie du Pays de Mayenne, le 29 janvier 2025 d'un montant de 3 584,57 €,

Considérant que la demande fait référence à des reliquats d'impayés,

Considérant qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur les dossiers d'impayés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'accepter en non-valeur la somme de 3 584,57 € présentée par Monsieur le Percepteur comme suit :

Année	Montant en €	Motif
2021	0,90	RAR inférieur au seuil de poursuite
2022	420,55	RAR inférieur au seuil de poursuite
2023	3 163,12	PV carence
TOTAL	**3 584,57**	

Cette somme sera imputée au compte 6541 du budget général.

Vote : Pour : à l'unanimité

PERSONNEL – CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) - MODIFICATION

N° 2025-027 **Rapporteur : S. SOULARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2016-095, en date du 03 octobre 2016, relative à la création de six emplois non permanents en contrat CEE pour exercer les fonctions d'animateur pendant l'ouverture de l'ALSH et à leur rémunération,

Considérant qu'il convient de valoriser les animateurs qui sont titulaires du BAFA ou en cours de formation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De modifier le forfait de rémunération comme suit :

- 100,00 € brut pour le forfait « journée » pour l'animateur titulaire du BAFA
- 80,00 € brut pour le forfait « journée » pour l'animateur en cours de formation BAFA
- 60,00 € brut pour le forfait « journée » pour l'animateur sans formation
- 37,00 € brut pour le forfait « accompagnement des sorties ».

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

►**Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal** :
Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
29/01/2025	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B0032	186	Renonciation
	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B0037	960	Renonciation
	5 rue de la Louve Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B0038	631	Renonciation
	3b rue de la louve Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B 0901	15	Renonciation
	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B0039	454	Renonciation
	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B647	1068	Renonciation
	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B 0902	85	Renonciation
	Le Bourg Melleray-La-Vallée LASSAY-LES-CHATEAUX	149 B 648	9	Renonciation
30/01/2025	17 rue des fossés LASSAY-LES-CHATEAUX	AB 0221	130	Renonciation
	5 rue du Champ de foire LASSAY-LES-CHATEAUX	AB 0226	143	Renonciation
30/01/2025	2B rue de Bel air 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	ZI 0124	2258	Renonciation
	La Haye 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	ZI 0123	28	Renonciation

► Mise à disposition de la salle multifonction aux associations locales

► Référent bocage Mayenne Communauté : Messieurs Julien DELAUNAY et Alain LECOQ

► **Permanences des élus** :

- Samedi 08 mars 2025 : M. RIGOUIN
- Samedi 15 mars 2025 : M. RIGOUIN
- Samedi 22 mars 2025 : S. SOULARD
- Samedi 29 mars 2025 : M. CONNEAU
- Samedi 5 avril 2025 : B. LANDAIS

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s)** : lundi 7 avril 2025 (vote des budgets)

Fin de la séance à 22h30

FEUILLET DE CLÔTURE - SÉANCE DU 03 MARS 2025

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie		Soizick SOULARD
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France		Michel RIGOUIN
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		Fabienne BEAUDUCEL
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain		Caroline BORDERIE
MOREAU Christine	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
LEROY Delphine	x	
GAUTIER Benoît		Excusé
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : Retiré le :